

Le rôle du CE : « anticiper plutôt que réagir »

Restructurations, fusions, ..., aujourd'hui plus que jamais, les salariés sont confrontés à des projets qui remettent en cause leur emploi et leurs conditions de travail. Dans ce cadre, le rôle économique du Comité d'Entreprise est primordial.

L'obligation d'information et de consultation s'accompagne de moyens donnés au CE : il peut se faire assister d'un expert comptable rémunéré par l'entreprise dans le cadre de **l'examen annuel et prévisionnel des comptes de l'entreprise**.

Au travers des informations économiques, financières et sociales, l'expert met en évidence les axes stratégiques, les marges de manœuvre financières et les principales orientations de la politique sociale de l'entreprise. Le comité dispose ainsi d'une grille de lecture actualisée chaque année, et prolongée lors de l'analyse des comptes prévisionnels.

Ces missions légales complémentaires permettent aux représentants du personnel de poser un diagnostic critique et étayé sur la situation de leur entreprise ; elles leur donnent les éléments nécessaires à la définition de leurs **stratégies d'actions, justement anticipatrices**.

Le rapport que rédige l'expert comptable doit être un véritable outil pour tous les élus du personnel. Il s'inscrit dans un processus dynamique et son champ d'analyse s'adapte aux demandes des partenaires sociaux et aux événements qui structurent la vie de l'entreprise (ou de l'établissement), par exemple : suivi des projets d'investissement, de la sous-traitance, évolution de la masse salariale, mise en place et suivi de l'épargne salariale (voir article dans la rubrique Forum des experts), ...

Mieux informés, vous serez plus efficaces dans votre mission de représentation des salariés. N'hésitez pas à utiliser vos droits ! Contactez Tandem Expertise

Marie Saunier
Tandem Expertise
(Avril 2009)